

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406) (Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 9

I. – Rédiger ainsi l’alinéa 2 :

(en millions d’euros)

	RESSOURCES	CHARGES	SOLDES
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	187	1 016	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	559	559	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	-372	457	
Recettes non fiscales	-262		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	-634	457	
<i>A déduire : prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l’Union européenne</i>	0		
Montants nets pour le budget général	-634	457	-1 091
Evaluation des fonds de concours et crédits correspondants			
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	-634	457	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens		3	-3
Publications officielles et information administrative			
Totaux pour les budgets annexes		3	-3
Evaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitations aériens			
Publications officielles et information administrative			
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours			
Comptes spéciaux			
Comptes d’affectation spéciale	778	778	0
Comptes de concours financiers	2 000	1 512	488
Comptes de commerce (solde)			
Comptes d’opérations monétaires (solde)			
Solde pour les comptes spéciaux			488
Solde général			-606

II. – Rédiger ainsi l'alinéa 5 :

(en milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à long terme	48,8
Amortissement de la dette à moyen terme	48,0
Amortissement de dettes reprises par l'État	0,6
Déficit budgétaire	92,2
Total	189,6
Ressources de financement	
Emissions à moyen et long termes (obligations assimilables du Trésor et bons du Trésor à taux fixe et intérêt annuel), nettes des rachats effectués par l'État et la Caisse de la dette publique	186,0
Annulation de titres de l'État par la Caisse de la dette publique	2,9
Variation nette des bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés	-0,5
Variation des dépôts correspondants	-3,0
Variation du compte de Trésor	1,2
Autres ressources de trésorerie	3,0
Total	189,6

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de traduire dans le tableau relatif à l'équilibre du budget de l'État l'incidence sur les dépenses du budget général du vote de l'amendement n° 1583 ayant majoré de 460 millions d'euros les ouvertures de crédits du programme « Appels en garantie de l'État » de la mission « Engagements financiers de l'État ».

Cette modification porte le déficit prévisionnel de l'État pour 2011 à 92,2 milliards d'euros. La dégradation de 596 M€ enregistrée au cours de l'examen du présent projet de loi de finances rectificative à l'Assemblée nationale est exclusivement liée à des opérations exceptionnelles, tant en recettes qu'en dépenses.

La variation nette des bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés retracée dans le tableau de financement est en conséquence augmentée de 0,6 milliard d'euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2011.